

Mairie de BLAY

14400 BLAY

Tél / Fax 02.31.22.36.75

Département du Calvados
Canton de Trévières

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 MARS 2015**

Convocation du : 23 Mars 2015

Nombre de conseillers :

Elus : 10

Présents : 8

Pris part à délibération : 8

L'an deux mille quinze, le 27 Mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Maire-Adjoint, Mesdames Noëlle GERONIMI, Marie-Paule CAMBRON, Elisabeth ETIENNE, Messieurs Alexandre GOURBIN, Damien JUMEAU, Stéphane RIZZO Conseillers Municipaux

Absents : Monsieur William THAREAU, et Madame Céline SIMON Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : Monsieur Damien JUMEAU

Approbation et signature du registre

ORDRE DU JOUR

FINANCES :

- Compte administratif 2014 (Commune, gîtes, SPANC) – DCM
- Compte de gestion 2014 (Commune, gîtes, SPANC) – DCM
- Affectation de résultat 2014 (Commune, gîtes, SPANC) – DCM
- Subventions 2015
- Taux d'imposition 2015 – DCM
- Budget 2015 (Commune, gîtes, SPANC) – DCM

DCM 06-2015 - COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE 2014

Le compte administratif de la commune de Blay est présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES 2014	107 669.23	43 928.14	151 597.37
RECETTES 2014	123 888.46	63 084.81	186 973.27
RESULTATS 2014	16 219.23	19 156.67	37 375.90
RESTE A REALISER	0.00	0.00	0.00
REPORT 2013	197 991.83	- 25 209.09	172 782.74
CLOTURE 2013	214 211.06	- 6 052.42	208 158.64

Monsieur Philippe LAUNAY, Maire, ne prenant pas part au vote sort de la salle.

Délibération :

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE : le Compte Administratif de la Commune de Blay pour l'année 2014 présentant un résultat de clôture de 208 158.64 €, soit un excédent de 214 211.06 € en fonctionnement et un déficit de – 6 052.42 € en investissement.

DCM 07-2015 - COMPTE ADMINISTRATIF – GITES 2014

Le compte administratif des gîtes de la commune de Blay est présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES 2014	9 081.68	4 873.92	13 955.60
RECETTES 2014	28 126.67	9 432.95	37 559.62
RESULTATS 2014	19 044.99	4 559.03	23 604.02
REPORT 2013	38 670.21	- 30 641.36	8 028.85
CLOTURE 2014	57 715.20	- 26 082.33	31 632.87

Monsieur Philippe LAUNAY, Maire, ne prenant pas part au vote sort de la salle.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE : Le Compte Administratif des Gîtes de la Commune de Blay pour l'année 2014 présentant un résultat de clôture de 31 632.87 €, pour un excédent de 57 715.20 € en Fonctionnement et un déficit de – 26 082.33 € en Investissement.

DCM 08-2015 - COMPTE ADMINISTRATIF – SPANC 2014

Le compte administratif du SPANC de la commune de Blay est présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES 2014	4 257.86	0.00	4 257.86
RECETTES 2014	5 394.11	0.00	5 394.11
RESULTAT DE CLOTURE 2014	1 136.25	0.00	1 136.25
REPORT 2013	779.89	0.00	779.89
CLOTURE 2014	1 916.14	0.00	1 916.14

Monsieur Philippe LAUNAY, Maire ne prenant pas part au vote sort de la salle.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE : Le Compte Administratif du SPANC de la Commune de Blay pour l'année 2014 présentant un résultat de clôture de 1 916.14 €, pour un excédent de 1 916.14 € en Fonctionnement et 0.00 € en Investissement.

DCM 09-2015 - COMPTE DE GESTION – COMMUNE DE BLAY - 2014

Le compte de gestion de l'année 2014 du budget de la Commune de Blay établi par le Trésorier est présenté à l'ensemble du Conseil Municipal. Il est en concordance avec le Compte Administratif.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE : Le compte de gestion de la commune de Blay pour l'année 2014, établi par le Trésorier.

DCM 10-2015 - COMPTE DE GESTION – GITES DE LA COMMUNE DE BLAY - 2014

Le compte de gestion de l'année 2014 du budget des Gîtes de la Commune de Blay établi par le Trésorier est présenté à l'ensemble du Conseil Municipal. Il est en concordance avec le Compte Administratif.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE : Le compte de gestion des gîtes de la commune de Blay de l'année 2014, établi par le Trésorier.

DCM 11-2015 - COMPTE DE GESTION – SPANC DE LA COMMUNE DE BLAY - 2014

Le compte de gestion de l'année 2014 du budget du SPANC de la Commune de Blay établi par le Trésorier est présenté à l'ensemble du Conseil Municipal. Il est en concordance avec le Compte Administratif.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE : le compte de gestion du SPANC de la commune de Blay pour l'année 2014, établi par le Trésorier.

DCM 12-2015 - BUDGET COMMUNE DE BLAY – AFFECTATION DE RESULTAT 2014

Considérant que les résultats issus du Compte Administratif 2014 sont les suivants :

Investissement : Déficit d'investissement reporté de l'année 2013 Excédent d'investissement de l'année 2014	- 25 209.09 € 19 156.67 €
TOTAL DEFICIT DE CLOTURE 2014	- 6 052.42 €
Fonctionnement : Excédent de fonctionnement reporté de l'année 2013 Excédent de fonctionnement de l'année 2014	197 991.83 € 16 219.23 €
TOTAL EXCEDENT DE CLOTURE 2014	214 211.06 €
Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2014 s'établissent ainsi : Dépense d'investissement reportée Reste à réaliser en dépense. Solde Besoin de financement	- 6 052.42 € 0.00 € - 6 052.42 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE : d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à la section d'investissement (1068)	
Excédent de fonctionnement 2014	214 211.06 €
Report de déficit de l'investissement 2014	- 6 052.42 €
Affectation du solde disponible En report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 – recette fonctionnement)	208 158.64 €

DCM 13-2015 - BUDGET GITES DE LA COMMUNE DE BLAY
AFFECTATION DE RESULTAT 2014

Considérant que les résultats issus du Compte Administratif 2014 sont les suivants :

Investissement : Déficit d'investissement reporté de l'année 2013 Excédent d'investissement de l'année 2014	- 30 641.36 € 4 559.03 €
TOTAL DEFICIT DE CLOTURE 2014	- 26 082.33 €
Fonctionnement : Excédent de fonctionnement reporté de l'année 2013 Excédent de fonctionnement de l'année 2014	38 670.21 € 19 044.99 €
TOTAL EXCEDENT DE CLOTURE 2014	57 715.20 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2014 s'établissent ainsi :	
Dépense d'investissement reportée	- 26 082.33 €
Reste à réaliser en dépense.	0.00 €
Solde	- 26 082.33 €
Besoin de financement	- 26 082.33 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE : d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à la section d'investissement (1068)	
Excédent de fonctionnement 2014	57 715.20 €
Report de déficit de l'investissement 2014	- 26 082.33 €
Affectation du solde disponible En report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 – recette fonctionnement)	31 632.87 €

DCM 14-2015 - BUDGET SPANC DE LA COMMUNE DE BLAY
AFFECTATION DE RESULTAT 2014

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal après concertation :

Investissement :	
Excédent d'investissement reporté de l'année 2013	0.00 €
Excédent d'investissement de l'année 2014	0.00 €
TOTAL EXCEDENT DE CLOTURE 2014	0.00 €
Fonctionnement :	
Excédent de fonctionnement reporté de l'année 2013	779.89 €
Excédent de fonctionnement de l'année 2014	1 136.25 €
TOTAL EXCEDENT CLOTURE 2014	1 916.14 €
Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2014 s'établissent ainsi :	
Dépense d'investissement reportée	0.00 €
Reste à réaliser	0.00 €

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE : d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de 1 916.14 € au nouveau Budget primitif 2014.

DCM 15-2015 - BUDGET COMMUNE 2015 – TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015 : Malgré des dotations en baissent, Monsieur le Maire stipule que tant que la commune pourra équilibrer son budget il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- REFUSE : d'appliquer une augmentation aux taux d'imposition pour l'année 2015.

DCM 16-2015 - BUDGET COMMUNE 2015 – TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015 : Il est proposé de fixer les taux de la commune 2015 comme suit SANS AUGMENTATION :

Taxe d'habitation : 5.75 % Taxe foncière non bâti : 10.40 %
Taxe foncière bâti : 5.41 % Taxe professionnelle - CFE : 4.02 %
Le débat a lieu.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE : d'appliquer ces taux d'imposition pour l'année 2015 :

**Taxe d'habitation : 5.75 % Taxe foncière non bâti : 10.40 %
Taxe foncière bâti : 5.41 % Taxe professionnelle - CFE : 4.02 %**

DCM 17 A-2015 - BUDGET COMMUNE 2015 – SUBVENTION ASSOCIATION DU MARECHAL MONTGOMERY

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les conditions d'attributions et le montant de la subvention allouée à l'association du Maréchal Montgomery :
Montant plafonné à : 200.00 €
Conditions : Demande écrite de la dite subvention,
L'association devra présenter un projet d'animation ou autre sur la commune de Blay.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**- DECIDE : d'attribuer une subvention à l'association du Maréchal Montgomery dont le montant est plafonné à 200.00 €
L'association devra faire une demande écrite à la commune de Blay,
et présenter un projet d'animation ou autre sur la commune de Blay.**

DCM 17 B-2015 - BUDGET COMMUNE 2015 – SUBVENTION ASSOCIATION BLAY SPORT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les conditions d'attributions et le montant de la subvention allouée à l'association Blay Sport :
Montant plafonné à : 200.00 €
Conditions : Demande écrite de la dite subvention,

L'association devra présenter un projet d'animation ou autre sur la commune de Blay.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 6 voix pour et 2 abstentions

**- DECIDE : d'attribuer une subvention à l'association Blay Sport dont le montant est plafonné à 200.00 €
L'association devra faire une demande écrite à la commune de Blay,
et présenter un projet d'animation ou autre sur la commune de Blay.**

**DCM 17 C-2015 - BUDGET COMMUNE 2015 – SUBVENTION
ASSOCIATION COMITE DE SAUVEGARDE DE BLAY**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les conditions d'attributions et le montant de la subvention allouée à l'association Comité de Sauvegarde de Blay :

Montant plafonné à : 200.00 €

Conditions : Demande écrite de la dite subvention,

L'association devra présenter un projet d'animation ou autre sur la commune de Blay.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 5 voix pour et 3 abstentions

**- DECIDE : d'attribuer une subvention à l'association Comité de Sauvegarde de Blay dont le montant est plafonné à 200.00 €
L'association devra faire une demande écrite à la commune de Blay,
et présenter un projet d'animation ou autre sur la commune de Blay.**

**DCM 17 D-2015 - BUDGET COMMUNE 2015 – SUBVENTION
ASSOCIATION CERCLE CONDORCET VOLTAIRE D'HOLBACH**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les conditions d'attributions et le montant de la subvention allouée à l'association Cercle Condorcet Voltaire d'Holbach :

Montant plafonné à : 200.00 €

Conditions : Demande écrite de la dite subvention,

L'association devra présenter un projet d'animation ou autre sur la commune de Blay.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 7 voix pour et 1 abstention

**- DECIDE : d'attribuer une subvention à l'association Cercle Condorcet Voltaire d'Holbach dont le montant est plafonné à 200.00 €
L'association devra faire une demande écrite à la commune de Blay,
et présenter un projet d'animation ou autre sur la commune de Blay.**

DCM 18A-2015 - BUDGET COMMUNE 2015 – SUBVENTION ADMR

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter la subvention communale de l'année 2015 à L'ADMR.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 5 voix pour et 3 abstentions.

DECIDE : d'attribuer une subvention à l'ADMR d'un montant de 100.00 €.

DCM 18B-2015 - BUDGET COMMUNE 2015 – SUBVENTION SIAD

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter la subvention communale de l'année 2015 au SIAD

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

DECIDE : d'attribuer une subvention au SIAD d'un montant de 100.00 €.

DCM 19-2015 - SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE BLAY

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'amortissement de la mini-station du lotissement « Les Côtéaux » dans le budget du SPANC, pour permettre cet amortissement, il propose que le budget principal subventionne le budget SPANC d'une somme à hauteur de l'amortissement de la mini-station, soit 1 835.00 € x 2 années.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE : de verser une subvention au budget annexe SPANC de Blay. Cette somme de 1 835.00 € x 2 années représente le montant de l'amortissement de la mini-station. Dit que cette subvention sera imputée au compte 6573.

DCM 20-2015 - BUDGET COMMUNE 2015 – SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter la subvention communale de l'année 2015 au C.C.A.S. : 3 840.00 €

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE : de verser la subvention au C.C.A.S. de Blay la somme de 3 840.00 € sera imputée au compte 6573

DCM 21-2015 - BUDGET COMMUNE DE BLAY 2015

Monsieur le Maire présente et explique au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la commune de Blay pour l'année 2015 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	322 008.64 €	322 008.64 €
INVESTISSEMENT	120 569.73 €	120 569.73 €

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE : Le budget 2015 présenté par Monsieur le Maire, pour la commune de Blay.

DCM 22-2015 - BUDGET GITES DE LA COMMUNE DE BLAY 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif des gîtes de la commune de Blay pour l'année 2015 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	29 094.77 €	29 094.77 €
INVESTISSEMENT	5 000.00 €	5 000.00 €

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE : Le budget 2015 présenté par Monsieur Le Maire pour les gîtes de la commune.

DCM 23-2015 - BUDGET SPANC DE LA COMMUNE DE BLAY 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif du SPANC de la commune de Blay pour l'année 2015 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 994.00 €	7 994.00 €
INVESTISSEMENT	00	3 670.00 €

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE : Le budget 2015 présenté par Monsieur le Maire, pour le SPANC de la commune.

Fin de séance 23h00

Philippe LAUNAY	Luc BEAUBRAS
Stéphane RIZZO	Noëlle GERONIMI
Elisabeth ETIENNE	Damien JUMEAU
Marie-Paule CAMBRON	Alexandre GOURBIN